

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans

Commune de SURY AUX BOIS

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 06 juillet 2021

Convocation et affichage du 01 juillet 2021

Présents : HEBERT Françoise, MONDHER Annick, QUONIAM Gilbert, DAVID Clément, BOULANGER Sophie, VOLETTE Jérôme, EL SARAKBY Adib, SAOUT Maelle, PREVOST Sylvie, DESGRANGES Jean-Louis

Absents : NOLLET Nicolas VOILLOT Aurore, FIQUET Laurent, LEMERCIER Jacques,

Procurations : de NOLLET Nicolas à MONDHER Annick ; de VOILLOT Aurore à HEBERT Françoise

Secrétaire : SAOUT Maëlle

AVENANT AU BAIL COMMERCIAL 22 rue de la mairie

Le conseil municipal décide que le loyer de la roseraie du canal est modifié à 400.00 € HT à compter du 01 juillet 2021 et pour une durée indéterminée et au plus tard au changement de locataire suite à un congé ou à une cession de droit au bail ou en cas de changement de municipalité.

Après échanges de vues et discussions, le conseil donne tout pouvoir au maire pour signer cet avenant.

Une copie de la présente délibération sera adressée au gestionnaire de biens pour exécution.

Votants 12 Pour 12 Contre 0 Abstention 0

Arrivée de monsieur LEMERCIER Jacques à 20h15

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UNE REMISE PONCTUELLE ET EXCEPTIONNELLE DE LOYERS DÛS EN APPLICATION DU BAIL COMMERCIAL CONSENTI PAR LA COMMUNE POUR L'EXPLOITATION DU COMMERCE SIS 22 RUE DE LA MAIRIE SUITE AUX MESURES D'URGENCE PRISES PAR L'ETAT POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID 19.

Compte tenu de la demande de la locataire de la roseraie du canal en date du 04 décembre 2020.

« La Roseraie du Canal » a été contrainte de fermer du jour au lendemain une nouvelle fois son activité de débit de boissons, qualifiée pour la circonstance de « non indispensable. »

Le conseil municipal décide de nouveau exceptionnellement suite à la situation sanitaire covid 19 que les loyers de la roseraie du canal du mois d'août et septembre 2021 seront annihilés, afin de lui permettre de reconstituer son stock pour l'ouverture du bar.

Une copie de la présente délibération sera adressée au gestionnaire de biens pour exécution.

Votants 13 Pour 12 Contre 0 Abstention 1

AFFAIRES DIVERSES

Conseil d'état : lecture est faite par Françoise HEBERT maire de la réponse du conseil d'état suite à la procédure en appel de madame Danielle MARSAL demandant l'annulation du premier tour des élections municipales de mars 2020. Le tribunal administratif avait dans un premier temps rejeté sa protestation électorale. Le conseil d'état a confirmé que tous les éléments de madame Danielle MARSAL étaient faux et infondés et a donc également rejeté sa requête.

Conseil des Jeunes : le conseil des jeunes s'est déjà réuni plusieurs fois pour préparer leurs projets le conseil municipal trouve que c'est encourageant d'avoir des jeunes qui ont des projets pour leur village (nettoyons la commune, skate park)...

SIAEP : les travaux avancent, mise en place de débimètres, des fermetures nocturnes sont prévues prochainement sur le réseau une information sera faite sur panneau pocket panneau d'affichage et site internet.

Chemin de la charmoise : le chemin de la charmoise est fini, un arrêté pour interdire la circulation au plus de 3.5 T va être faite.

Rézo Pouce : la pose des panneaux pour le rézo pouce est prévue cette semaine.

Point sur les manifestations 14 juillet et 08 août 2021

La séance est levée à 20h45.

HEBERT Françoise		VOLETTE Jérôme	
MONDHER Annick		VOILLOT Aurore	
QUONIAM Gilbert		EL SARAKEY Adib	
BOULANGER Sophie		SAOUT Maëlle	
DAVID Clément		LEMERCIER Jacques	
BOULANGER Sophie		FIQUET Laurent	
NOLLET Nicolas		PREVOST Sylvie	
		DESGRANGES Jean-Louis	